EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 7 MAI 2015 A 20H00'

Présents: M. GAILLARD, Président d'assemblée;
M. PIETTE, bourgmestre ;
M. DUMONT, M. ANCION, Mme FAELES-VAN ROMPU, M. DEKONINCK, échevins ;
M. RONDIAT~~,~~ Président de CPAS.
M. MOUTON, M.BOCART, Mme GAUX-LAFFINEUR, Mme MAZZIER-MARY, Mme MOUVET-PINON, Mme BENOIT-PIRET, M.ROSSOMME, M. THEUNISSEN, M. de HEMPTINNE, ~~M. de WOUTERS~~, M. PLUYMERS, M. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, Conseillers ;
Et Mme SEPTON, Directrice générale.

En séance Publique :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : A l'unanimité; APPROUVE: le procès-verbal de la séance du précédente.

ARRETES DE POLICE : A l'unanimité; RATIFIE divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

REGLEMENTS COMPLEMENTAIRES DE POLICE : DECISIONS:1°REGLEMENT COMPLEMEN-TAIRE SUR LE ROULAGE A ANHEE : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour arrêter le règlement complémentaire de police suivant : Article 1 : à Anhée, dans la rue des Maquisards, à son débouché sur la rue de la Place Communale, la circulation est canalisée par un îlot central de type « goutte d'eau. Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées. Article 2 : le présent règlement sera soumis à l'approbation du ministère wallon de l'équipement et des transports à Namur.

2°REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE A WARNANT : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour arrêter le règlement complémentaire de police suivant : Article 1 : dans la rue de Bioul, des zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, distantes de 15 mètres et déposées en chicanes sont établies 30 mètres avant le n°54 (venant de Bioul). Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers Bioul. Article 2 : Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux A7 avec panneau additionnel « 50m », D1, B19, B21 et les marques au sol appropriées. Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation du ministère wallon de l'équipement et des transports, direction générale des transports à Namur.

3° REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE A BIOUL : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : arrêter le règlement complémentaire de police suivant : Article 1 : dans la rue de Warnant, des zones d'évitement striées triangulaires d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, distantes de 15 mètres et déposées en chicanes sont établies : 1* - du côté de la mitoyenneté des n°40/42 et à l'opposé du n°42. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers Warnant. 2*- 20 mètres après l'entrée dans l'agglomération de Bioul. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers Warnant. Article 2 : Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux A7 avec panneau additionnel « 50m », D1, B19, B21 et les marques au sol appropriées. Article 3 : le présent règlement sera soumis à l'approbation du ministère wallon de l'équipement et des transports, direction générale des transports à Namur.

FABRIQUE D'EGLISE : COMPTES 2014 : APPROBATION : En vertu de l'article L122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Conseillers Communaux qui sont membres des conseils de Fabriques se retirent pour le vote du point relatif à l'approbation des comptes de la Fabrique d'église dont ils sont membres. Le Bourgmestre qui est membre de droit pour toutes les Fabriques situées sur le territoire communal ne doit pas se retirer. 1° FABRIQUE D'EGLISE DE BIOUL : M. M. ANCION, Echevin, visé par l'article L 1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation se retire. A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Barthélemy de Bioul, pour l'exercice 2014, voté en séance du Conseil de fabrique du

25/03/2015, comme suit : Total général des dépenses : 28.164,00 € ; Total général des recettes : 31.660,22 € ; Excédent : 3.496,22 €. M. M. ANCION, Echevin rentre en séance.
2° FABRIQUE D'EGLISE D'HAUT-LE-WASTIA : M. P. RONDIAT, Président du CPAS, visé par l'article L 1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation se retire. A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Jacques d'Haut-le-Wastia, pour l'exercice 2014, voté en séance du Conseil de Fabrique du 18 mars 2015, comme suit : Total général des dépenses : 4.068,52 € ; Total général des recettes : 7.416,10 € ; Excédent : 3.347,58. M. P. RONDIAT, Président du CPAS rentre en séance.
3° FABRIQUE D'EGLISE DE WARNANT : M. G. DEKONINCK, Echevin, visé par l'article L 1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation se retire. A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver le compte de l'établissement cultuel Fabrique d'église Sainte-Adèle de Warnant, pour l'exercice 2014, voté en séance du Conseil de fabrique du 18 mars 2015, comme suit : Total général des dépenses : 7.949,43 € ; Total général des recettes : 11.116,67 € ; Excédent : 3.167,24 €. M. G. DEKONICNK, Echevin rentre en séance.
FABRIQUE D'EGLISE DE BIOUL : MODIFICATION BUDGETAIRE 2015 : APPROBATION : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour approuver la modification budgétaire n°1 de l'établissement cultuel Fabrique d'église Saint-Barthélemy de Bioul, pour l'exercice 2015, voté en séance du Conseil de Fabrique du 25/03/2015, est approuvé comme suit : Tableau II : Article 17 (supplément commune pour frais ordinaires du culte) ; Montant adopté antérieurement : 25.884, 80 € ; Majorations : 1.235,75 €.
QUOTE-PART DE LA ZONE DE SECOURS DINAPHI-DOTATION COMMUNALE : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : arrêter la quote-part communale dans le budget 2015 de la zone de secours DINAPHI au montant de 315.606,82 € (soit 44,68€/habitants) ; prévoir le crédit complémentaire lors de la prochaine modification budgétaire et transmettre la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province ainsi qu'à la zone de secours DINAPHI.
INTERCOMMUNALES : ASSEMBLEE GENERALE : ORDRE DU JOUR : DECISIONS : A l'unanimité ; APPROUVE : les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IMIO, intercommunale dans laquelle la commune d'Anhée est représentée.
AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : RAPPORT D'ACTIVITES 2014 : AVIS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour rendre un avis favorable sur le rapport d'activités 2014 de l'asbl ADL Anhée. **UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE : CONSEIL CYNEGETIQUE-APPEL A CANDIDATURE/DESIGNATION : RATIFICATION** : Etant entendu, que M. le Conseiller Communal S. de WOUTERS siégeant déjà au Conseil Cynégétique Flavion-Molignée en tant que représentant des propriétaires forestiers privés serait invité à clarifier sa position et choisir en quelle qualité (soit représentant des communes soit représentant des propriétaires forestiers privés) il y siégerait dorénavant ; A l'unanimité ; RATIFIE : la présente décision du Collège Communal du 11 mars 2015 de déposer la candidature de M. Stany de WOUTERS, conseiller communal, au Conseil Cynégétique FLAVION-MOLIGNEE.
PLAN HABITAT PERMANENT : ETAT DES LIEUX-RAPPORT D'ACTIVITES 2014 ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2015 : INFORMATION : Le Conseil Communal PREND CONNAISSANCE de l'état des lieux et du rapport d'activités annuel du Plan HP 2014 ainsi que du programme de travail 2015 tels que présentés. La présente délibération sera transmise aux autorités et services concernés.
SITE A REAMENAGER PARC RESIDENTIEL « LES RESPES » A DENEE : ACQUISITION ET SOLLICITATION DE SUBSIDES : DECISIONS : 1° SITE A REAMENAGER «LES RESPES » A DENEE : ACQUISITION ET SOLLICITATION DE SUBSIDES : ACCORD DE PRINCIPE : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : 1° approuver le principe de l'acquisition du site à réaménager SAR/DRC124 dit « Parc résidentiel - Les Respes » à Denée dont le coût est estimé par le Département des Comités d'Acquisition, Direction de Namur, à 190.000 € pour les parcelles cadastrales 5ème division, Section B n° 507X, 508L et 508Z2 d'une contenance totale de 85,99 ares, déduction faite des frais de réhabilitation (176.148,17 € tvac); l'ensemble du site appartenant à Monsieur et Madame Gilbert BOUCHAT-PIRON, rue Sur-le-Tienne, 2 à 5537-Denée ; 2° solliciter les subsides y afférents, plafonnés à 60% pour l'acquisition prévus dans ce cadre auprès du Ministre compétent et auprès de la Direction de l'Aménagement Opérationnel du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme; 3° solliciter la rédaction d'une

convention pour le subventionnement avec la société BELFIUS (PM2 Vert); 4° imputer la dépense au budget de l'exercice 2015, au service extraordinaire d'un montant de 375.000€ ; 5° solliciter les subsides afférents à la partie Plan HP du site Les Respes auprès de la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service public de Wallonie et 6°charger le Collège Communal du suivi de ce dossier. 2° SITE A REAMENAGER « LES RESPES » A DENEE : SUBVENTION A LA DEMOLITION : ACCORD DE PRINCIPE : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : 1° approuver le projet de réaménagement du site à réaménager dit « Parc Résidentiel Les Respes » à Denée, tel que présenté par l'intercommunale BEP et estimé au montant de 190.237 € hors TVA ou 230.186,77 € TVA comprise (21%); 2°procéder à un marché public de travaux suivant le mode de l'adjudication ouverte; 3°approuver le cahier spécial des charges administratif et technique y relatif ainsi que l'avis de marché; 4°imputer la dépense au budget de l'exercice 2015, au service extraordinaire; 5°solliciter les subsides à la démolition prévus dans ce cadre auprès du Ministre compétent et 6° confier la mission du suivi de ce dossier au Collège Communal.

PCDR : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE SALET : PROJET POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour 1° approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public de la Place de Salet tel que présenté par ORES ASSETS et estimé au montant de 46.080,55 € tvac réparti comme suit : - Fournitures : 24.018,72 € tvac ; - Mise en œuvre :15.535,43 € tvac et - Prestations G.R.D. : 6.526,40 € tvac ; 2° lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé à 19.850 € htva soit 24.018,72 € tvac, par procédure négociée sans publicité ; 3°approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marchés (plans, annexes, modèles d'offres) présentés, relatifs à ce marché de fournitures ; 4° arrêter la liste des fournisseurs à consulter ; 5° Concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Namur chargée du suivi des travaux, notamment pour l'administration communale d'Anhée, conclu par ORES ASSETS en date du 01/01/2014 et ce pour une durée de 3 ans ; 6°imputer la dépense au budget de l'année en cours, au service extraordinaire du budget 2015, lors de la prochaine modification budgétaire ; 7° charger le collège communal de l'exécution de la présente délibération ; 8° solliciter auprès du service public de Wallonie – Direction du Développement rural les subsides y afférents et 9° transmettre la présente délibération aux autorités et services compétents.

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES POUR LES SERVICES DU CPAS, DE LA POLICE ET DES ATELIERS COMMUNAUX : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCOD : pour : 1° choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ; 2° approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Remplacement des menuiseries extérieures de l'Administration Communale ", établis par le Service Energie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 32.256,00 € hors TVA ou 39.029,76 €, 21% TVA comprise. 3° solliciter la subvention pour ce marché qui a été promise par l'autorité subsidiante DGO4 - Département du patrimoine / direction de la restauration à Namur ; 4° financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice en cours et prévoir, le cas échéant une modification budgétaire de cet article ; 5°charger le Collège communal de l'exécution du présent marché.

FORAGE D'UN PUITS POUR LES INSTALLATIONS DU FOOTBALL D'ANHEE : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour : 1°choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ; 2°approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Forage d'un puits pour les installations du foot d'Anhée", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.900,00 € hors TVA ou 10.769,00 €, 21% TVA comprise ; 3° financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et 4°charger le Collège Communal du suivi du chantier.

CREATION D'UN GIRATOIRE A ANHEE : MODIFICATION DE VOIRIE : DECISIONS : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : sur la création d'un giratoire à ANHEE sur la N96 chaussée de Dinant (cumulée

1600), au carrefour avec Senenne et l'accès au RAVeL par le Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » à Jambes

ENSEIGNEMENT : DECLARATION DES EMPLOIS VACANTS : DECISIONS : A l'unanimité ; DECIDE que : La liste des emplois vacants au 15 avril 2015 pour l'ensemble des écoles fondamentales de la commune est fixée comme suit :- 2 périodes d'instituteur(trice) primaire ; - 5 périodes de maître(sse) de psychomotricité ; - 2 périodes de religion catholique ; - 4 périodes de morale non confessionnelle ; - 2 périodes de religion islamique. Ces emplois pourront être conférés à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions et pour autant qu'il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31 mai 2015 et à condition que ces emplois soient toujours vacants au 1er octobre 2015.

POINTS SUPPLEMENTAIRES A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON-GROUPE AUTREMENT : RUE SUR-LES MOSSIATS A HAUT-LE-WASTIA : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON, constatant le très mauvais état et la présence de nombreux nids de poule rue Sur-Les-Mossiats à Haut-Le-Wastia, souhaite savoir quand seront programmés les travaux de réfection qui s'imposent. Le Bourgmestre L. PIETTE rappelle que le plan d'investissement subsidié des voiries communales a été modifié en conséquence pour prévoir la réfection de cette voirie. M. MOUTON insiste sur le fait qu'il avait été dit que la commune pouvait se charger de ces travaux et sur le très mauvais état de cette route. M. PIETTE rappelle également qu'il s'agissait éventuellement du placement de filets d'eau et des réparations urgentes à réaliser, mais pas de toute la réfection. Il reprend les diverses voiries communales figurant au plan d'investissement de la commune et signale que via ce plan, la commune bénéficiera de 50% de subsides de la Région Wallonne pour les travaux à réaliser, notamment ceux prévus rue Sur-Les-Mossiats, dans leurs globalité. Il explique que d'autres voiries sont à traiter avant celle-ci, au vu également de leur très mauvais état (rue de Castagne par exemple). M. MOUTON suggère, maintenant que les bâtiments en construction en bordure de la rue Sur-Les-Mossiats sont terminés, que l'on prévoie éventuellement un zone de voirie en béton pour une meilleure durée dans le temps ; ceci notamment au niveau de la sortie des hangars agricoles présents à cet endroit. M. PIETTE constate que ce projet de voirie en béton peut être étudié, mais que de toute façon, il faudra passer par entreprise et solliciter les subsides pouvant être obtenus dans ce cadre. M. G. DEKONINCK, Echevin des travaux propose que le service technique communal aille, en attendant sa réfection complète, reboucher les nids de poule.

CIMETIERE DE HAUT-LE-WASTIA : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON signale qu'il y a, devant le cimetière d'Haut-Le-Wastia, une vanne pour l'eau qui est une dizaine de centimètres plus bas que la voirie ; ce qui crée un nid de poule pour les vélos. Il explique que son petit-fils a chuté en vélo à cet endroit. Il souhaite que l'on remédie à cette situation. M. B. GAILLARD, Président d'Assemblée, par ailleurs Président à l'AIEM, précise qu'il en prend bonne note et va voir ce que l'AIEM peut faire pour solutionner ce problème.

PARKING DE LA SALLE DIEU ET PATRIE : M. le Conseiller Communal propose pour libérer des places de parking en bordure de la Place Communale, lors du marché hebdomadaire du mardi, d'ouvrir le parking de la Salle Dieu et Patrie et d'inviter les riverains à stationner leur véhicule à cet endroit. Il est prévu que le préposé communal du marché ouvre la grille le matin et la referme après le marché ; notamment pour éviter les vols éventuels dans le local occupé actuellement par les scouts. Un courrier explicatif sera transmis aux riverains de la Place Communale.

BIBLIOTHEQUE DE DENEE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON rappelle l'idée de mettre à disposition un local pour stocker la documentation et les documents de mémoire des villages (notamment celui d'Haut-Le-Wastia) pour éviter leur dispersion. La bibliothèque communale de Denée ayant été inaugurée, il voudrait savoir si ce local pourrait servir à entreposer ces documents. M. le Bourgmestre L. PIETTE précise que l'inauguration de la bibliothèque de Denée est normalement prévue le 12 septembre prochain. Il existe aussi bon nombre de documents de mémoire locale au presbytère de Bioul. Pour M. PIETTE, l'idéal serait peut-être d'envisager quelque chose, en partenariat avec le Conseil Culturel, dans la future maison de la Ruralité de Bioul. M. l'Echevin M. ANCION confirme qu'il faudra réagir et étudier la question.

RUE DES TILLEULS A ANHEE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON signale que les habitants de la rue des Tilleuls à Anhée se plaignent que depuis les travaux de la place, beaucoup de voitures empruntent la voirie devant leur maison. Il souhaite connaître la solution envisagée pour régler ce problème. Il propose éventuellement l'installation d'éléments (bacs à fleurs,…) à l'instar de ce qui a été fait pour les Vieilles Ruelles. Le Bourgmestre L. PIETTE constate qu'il y a un peu plus de circulation en raison de la réouverture du magasin situé sur la Place et se réjouit de cette réouverture. Le Bourgmestre signale qu'il a envisagé de rencontrer les habitants de la rue des Tilleuls pour savoir ce qu'ils en pensent et discuter avec eux de ce qui pourrait être envisagé. Il attire l'attention sur le fait qu'il faut maintenir un accès aisé aux fournisseurs de la scierie située dans cette rue. M. MOUTON préconise plutôt des aménagements dissuasifs. M. le Conseiller Communal J. THEUNISSEN a constaté également que certains automobilistes utilisent des passages pour piétons pour sortir de la Place communale. M. PIETTE signale qu'il est bien prévu que ce problème soit réglé. Le magasin de la Place a demandé, à ses frais, des potelets pour protéger son trottoir. Le service communal profitera de cette installation pour rapprocher légèrement les potelets qui délimitent les passages pour piétons de manière à empêcher ainsi le passage d'un véhicule.

FESTIVITES DU WEEK-END DE PAQUES A ANHEE : Dans le cadre de l'organisation des festivités du week-end de Pâques à Anhée, M. le Conseiller Communal Y. MOUTON, par ailleurs président du Complexe Sportif d'Anhée, n'est pas d'accord sur l'interdiction d'organiser un bal au complexe au mois d'avril, en raison de l'autorisation accordée pour l'installation d'un chapiteau sur le parking du complexe pour les festivités de Pâques ; l'asbl gérant ce site n'étant en rien concernée par ces festivités. M. MOUTON propose, si cette organisation perdure, de déplacer le chapiteau sur le site de l'ancien camping. M. le Bourgmestre L. PIETTE signale qu'il n'a pas à intervenir dans les difficultés qui semblent exister entre l'asbl du Complexe et le Comité Anhée Animation. Il a entendu dire que la salle était trop chère pour les organisateurs des festivités de Pâques. M. MOUTON explique que le Comité Anhée Animation n'a plus de délégué au sein de l'asbl et que de ce fait l'application des tarifs de location de la salle diffère. Il détaille les différents tarifs qui existent, explique divers soucis rencontrés avec cette organisation lors des éditions précédentes et déplore également le bruit pour les riverains (celui-ci s'entendant notamment jusqu'à Haut-Le-Wastia), chaque nuit, durant les quatre soirées. Il insiste également sur le fait que la salle est équipée d'un sonomètre, ce qui n'est pas le cas pour le chapiteau. M. PIETTE propose que les représentants du Complexe sportif rencontrent les membres du comité Anhée Animation pour discuter des points qui posent soucis et constate que bien souvent en parlant, tout s'arrange…

HANGAR PASEK : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON voudrait savoir où en sont les travaux de l'ancien hangar Pasek situé près du parc à conteneurs suivant le contrat établi. Qui surveille les travaux, qu'en est-il du loyer et du contrat de location ? Il constate qu'une moitié du toit a été refaite mais que depuis un certain temps, plus rien ne bouge. Le Bourgmestre L. PIETTE signale que le locataire a été opéré. M. MOUTON rappelle qu'il a entamé son deuxième bail d'une durée de neuf ans et qu'il est nécessaire qu'il respecte ce qui était prévu dans son contrat de location ; ceci justement en raison du fait qu'il bénéficie d'un loyer abordable à condition de réaliser les différents travaux prévus. M. PIETTE confirme à M. MOUTON que l'intéressé paye bien son loyer indexé à temps et à heure.

ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE A ANHEE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite savoir ce qu'il en est de l'avenir des bâtiments de l'école de la Communauté Française à Anhée et si une réponse est parvenue à la commune qui s'était montrée intéressée. Le Bourgmestre signale que 3 courriers ont été transmis depuis octobre dernier chez la Ministre en charge pour l'informer de l'intérêt de la commune pour ce site. Il a appris que cette école doit en quelque sorte être « désacralisée » et que dès que cette formalité aura été menée à bien, la commune sera tenue au courant des suites apportées à sa demande. Par ailleurs, en ce qui concerne la zone 30 aux abords de cette ancienne école, M. MOUTON s'interroge sur la légalité des panneaux de signalisation toujours présents actuellement à cet endroit. M. PIETTE constate que ces panneaux font ralentir la circulation et propose que cette signalisation soit revue lorsque l'on connaîtra la destination future de ces locaux. Il rappelle qu'ils sont situés en zone de services communautaires et qu'un propriétaire privé éventuel ne peut pas y construire de logements. Pour ce qui est du site, M. PIETTE confirme que les locaux n'ont, à ce jour, pas été abîmés ni squattés.

PLACE COMMUNALE DE HAUT-LE-WASTIA : Constatant que la place communale de Haut-Le-Wastia est la seule place dans les différents villages de la commune où il n'y a pas de frais de travaux, M. le Conseiller Communal Y. MOUTON propose en compensation que l'on installe un centre multisports à Haut-Le-Wastia, sur le terrain situé à l'arrière de l'église qui appartient à la commune (comme à Falaën par exemple). M. le Bourgmestre L. PIETTE constate que l'on peut tout faire, mais qu'il faut les sous pour le faire et que l'on n'est pas uniquement mandataire dans son seul village. Il rappelle que les aménagements des places sont les projets retenus par la population lors du 1er PCDR en 2003. A l'époque, les citoyens de la commune n'avaient pas souhaité d'aménagement spécifique pour le village de Haut-Le-Wastia. M. MOUTON constate que ce village a hérité d'un seul local de balle pelote, pas spécialement esthétique. Pour M. PIETTE, il est primordial de suivre les choix du PCDR car les projets retenus sont bien subsidiés. M. l'Echevin M. ANCION signale que l'aménagement proposé par M. MOUTON pour un centre multisports à Haut-Le-Wastia peut également, si c'est la volonté de la population, se faire via le nouveau PCDR en cours actuellement. M. PIETTE explique encore qu'actuellement la Région Wallonne octroie les subsides au compte-gouttes. Il rappelle le dossier subsides pour le remplacement de la chaudière du Complexe sportif d'Anhée qui bien qu'apparemment traité par les services en charge à la Région, tarde à rentrer.

ACCES A LA MAISON COMMUNALE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON étant handicapé momentanément, il se demande comment il pourra accéder à la salle du Conseil. M. le Bourgmestre L. PIETTE propose, pour permettre un accès plus aisé à M. MOUTON et s'il le souhaite, que la prochaine réunion du Conseil Communal soit organisée à la Maison des Jeunes. Le Conseil Communal, unanime, confirme cette proposition. Cette question de l'endroit de la séance du Conseil Communal sera revue à la fin de chaque séance ; ceci en fonction de l'évolution de l'état de santé de M. MOUTON. M. M. les Conseillers de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT et de HEMPTINNE regrettent de nouveau que les dates des conseils communaux ne soient pas reprises dans un calendrier fixé à l'avance. Mme la Conseillère N. GAUX constate qu'il appartient à chaque conseiller communal de s'organiser en conséquence, même s'il a un agenda chargé. M. de HEMPTINNE souhaite qu'un mail annonçant la date retenue pour un conseil communal soit transmis à tous les conseillers communaux par l'administration ; ceci dès après la décision officielle du Collège prise à cet effet.

POINT SUPPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL J. de HEMPTINNE – GROUPE AUTREMENT : INTERPELLATION DE Bpost PAR LE CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT SON POINT DE VENTE DANS LE VILLAGE D'ANHEE : M. le Conseiller Communal J. de HEMPTINNE constate que le point actuel Bpost situé dans le village d'Anhée est décentré par rapport au centre et que cette situation n'est pas évidente pour les habitants du centre du Village. Mme la Conseillère N. GAUX signale que les habitants de Denée ne disposent pas de point poste dans leur village et qu'ils doivent se rendre à Bioul. M. le Conseiller S. BOCART constate qu'il en est de même pour d'autres villages de la commune, Maredret notamment. M. le Conseiller Communal P. PLUYMERS observe que les services publics sont en train de disparaître. M. l'Echevin M. ANCION confirme en ce sens qu'aujourd'hui, seule la rentabilité compte. M. de HEMPTINNE insiste pour que Bpost soit interpellé pour déplacer le point poste dans le centre d'Anhée, au cœur même du village. Certains membres de l'assemblée constatent que les habitants du Caillou ne seront peut-être pas contents de subir ce déplacement. M. PIETTE rappelle l'historique de la création du point poste à cet endroit. A une certaine époque l'Intermarché était le seul magasin du village d'Anhée. M. le Conseiller Communal Y. MOUTON constate que le mardi, jour du marché hebdomadaire dans le centre d'Anhée, cela pose problème à certaines personnes qui viennent à Anhée en car et qui ne savent pas aller jusqu'au point poste situé à l'Intermarché. Mme la Conseillère I. BENOIT-PIRET propose la création d'un point poste à la maison communale. M. le Conseiller Communal P. PLUYMERS explique que cela n'est pas l'idéal en raison des heures d'ouverture des bureaux. Mme l'Echevine A. FAELES explique que le personnel de l'Intermarché à dû se former pour gérer le point poste. Elle rappelle également qu'à l'époque où le point poste du Sunset a disparu en raison de la fermeture momentanée de cet établissement, tout le monde a été bien content de voir l'Intermarché prendre le relais. Il est prévu d'interroger BPost afin de tenter d'obtenir l'ouverture d'un 2ème point poste dans un des commerces du centre d'Anhée.

QUESTION ORALE DE M. LE CONSEILLER J. THEUNISSEN : PANNEAU AU CIMETIERE DE WARNANT : M. le Conseiller Communal J. THEUNISSEN signale avoir été invité aux commémorations patriotiques du 8 mai notamment au cimetière de Warnant. Il déplore la présence d'une faute d'orthographe (« … de la 129ème régiment… ») sur le panneau installé dans ce cimetière et dont s'est occupé l'ADL. Il conteste aussi l'information reprise sur le même panneau suivant laquelle les Allemands auraient traversé la Meuse à Houx et non à Dinant comme stipulé. Il propose dès lors, que l'on se rende, pour les hommages du 8 mai, au monument de Warnant plutôt qu'au cimetière. Le Bourgmestre L. PIETTE signale que ledit panneau est en place depuis un an et que le souci évoqué ici a déjà été constaté en 2014. Par ailleurs, ledit panneau est le résultat d'un travail mené à bien par l'école et les enfants de Warnant en partenariat avec l'ADL. Il sera demandé à l'ADL de vérifier cette information.